

[Texte]

Despite these atrocious acts, our people maintained their independence. We have slowly fought back to regain some of the strength and self-sufficiency we once enjoyed. All of this has been without a penny of assistance from the Department of Indian and Northern Affairs.

Despite the fact that we are one of the three aboriginal groups recognized in the Constitution, and despite the fact that there are outstanding federal obligations to us concerning lands, we do not have access to any programs and services provided through the Department of Indian and Northern Affairs. It is important you understand that.

It is also important you understand where we are coming from in the area of housing. The Métis Nation were the founders of the Rural and Native Housing Program. It was a program put into place by Canada Mortgage and Housing in 1974 to respond to the extreme housing needs in rural areas defined by the Métis Nation. An urban native housing policy, also defined by the Métis, soon followed. The program was expanded to address the housing needs of both native and non-native people in rural areas throughout Canada, except on Indian reserves, since they were being served through a program by the Department of Indian and Northern Affairs.

The programs at CMHC were based on our attitudes towards self-sufficiency. While we wanted to address the housing requirements of those most in need, housing budgets are provided on the basis of a combination of subsidy and repayable long-term loans, not outright grants. While some subsidies exist for the short-term financing of the repair programs known as RRAP, the Residential Rehabilitation Assistance Program, the portion that is forgivable is capped and the balance is repaid with interest.

Over the years Métis housing authorities have developed and now deliver approximately 60% of CMHC's Rural and Native Housing Program. This too is an initiative born of our goals of self-sufficiency. We offered to deliver these programs in many cases to native and non-native people in rural areas on a fee-for-service basis for 50% of CMHC's cost to deliver the same volume. Not only have our housing authorities been more effective in delivering the programs to our client base, but we have consistently proven significant cost savings to the government while at the same time earning important revenues to serve other organizational needs.

In real dollar terms, for the year 1992 the native component of the program was about \$123.5 million. Attached are tables from CMHC which indicate the capital in the RNH Program nationally in 1992. That's at the back of the document; three tables. Please note the funds identified for non-profit housing, urban native housing, and the RRAP. The budget effectively wipes these funds out at the end of this year. What remains is those funds identified for status Indians on reserve, who are also served through the Department of Indian and Northern Affairs.

[Traduction]

Malgré ces atrocités, les Métis ont gardé leur indépendance. Nous avons lutté lentement pour retrouver une partie de notre force et de notre autosuffisance du passé. Tout cela s'est fait sans la moindre aide du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Même si nous sommes un des trois groupes autochtones reconnus dans la Constitution et même si le gouvernement fédéral a toujours envers nous des obligations territoriales, nous n'avons accès à aucun des programmes ou des services fournis par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Il importe que vous le compreniez.

Il importe aussi que vous compreniez d'où nous venons dans le domaine du logement. La nation métisse est à l'origine du Programme de logement pour les ruraux et les autochtones. La Société canadienne d'hypothèques et de logement a lancé ce programme en 1974 afin de répondre aux besoins criants en logements dans des régions rurales définies par la nation métisse. Une politique de logement des autochtones en milieu urbain, aussi définie par les Métis, a suivi peu après. On a étendu le programme afin de répondre aux besoins en logements des autochtones et des non-autochtones des régions rurales du Canada, sauf dans les réserves indiennes qui bénéficient d'un programme du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Les programmes de la SCHL ont été fondés sur nos attitudes à l'égard de l'autosuffisance. Nous voulions certes répondre aux besoins en logements les plus urgents, mais les budgets de logement sont fondés sur une combinaison de subventions et de prêts à long terme remboursables, et non d'octrois purs et simples. Il existe peut-être des subventions pour le financement à court terme de programmes de rénovation comme le PAREL, soit le Programme d'aide à la remise en état des logements, mais partie non remboursable est plafonnée et le solde est remboursé avec intérêt.

Au fil des ans, les administrations du logement des Métis ont mis au point et exécutent maintenant environ 60 p. 100 du Programme de logement pour les ruraux et les autochtones de la SCHL. Cette initiative émane elle aussi de notre recherche d'autosuffisance. Dans de nombreux cas, nous avons offert d'assurer, contre rémunération, la prestation de ces programmes aux autochtones et non-autochtones de régions rurales: il nous en coûte 50 p. 100 de moins que la SCHL pour offrir les mêmes programmes. Nos administrations du logement ont offert les programmes à nos clients avec plus d'efficacité, et nous avons aussi réussi à épargner considérablement d'argent au gouvernement tout en tirant de nos services des revenus importants afin de répondre à d'autres besoins organisationnels.

En dollars réels, le volet autochtone du programme représentait environ 123,5 millions de dollars pour l'exercice 1992. Nous avons joint à ce texte des tableaux de la SCHL qui illustrent combien on a consacré d'argent au PLRA à l'échelle nationale en 1992. Ce sont les trois tableaux que vous trouvez à la fin du document. Je vous signale particulièrement les fonds réservés au logement sans but lucratif, au logement pour autochtones en milieu urbain et au PAREL. Le budget supprime ces fonds à la fin de l'exercice en cours. Il restera les fonds réservées aux Indiens inscrits qui vivent dans les réserves et qui bénéficient aussi des services du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.